

# 13923/1/19 REV 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 novembre 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 novembre 2019

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de  
Mme Cyrene WAERN, membre titulaire pour la Suède, en remplacement de  
Mme My BILLSTAM, démissionnaire



Bruxelles, le 19 novembre 2019  
(OR. en)

13923/1/19  
REV 1

SOC 736  
EMPL 557

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M <sup>me</sup> Cyrene WAERN, membre titulaire pour la Suède, en remplacement de M <sup>me</sup> My BILLSTAM, démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> My BILLSTAM, membre titulaire du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des travailleurs (pour la Suède).
2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01<sup>1</sup>, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022:

Ms Cyrene WAERN  
Ombudsman  
Landorganisationen i Sverige (LO)  
SE -105 53 Stockholm  
Tel.: + 46 8 796 25 21  
*e-mail: cyrene.waern@lo.se*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003<sup>2</sup> relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 12 mars 2019<sup>3</sup>, du 15 avril 2019<sup>4</sup>, du 14 mai 2019<sup>5</sup>, du 27 mai 2019<sup>6</sup> et du 8 juillet 2019<sup>7</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2022.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des travailleurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> My BILLSTAM.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

---

<sup>2</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 100 du 15.3.2019, p. 1.

<sup>4</sup> JO C 142 du 23.4.2019, p. 20.

<sup>5</sup> JO C 167 du 16.5.2019, p. 2.

<sup>6</sup> JO C 185 du 29.5.2019, p. 3.

<sup>7</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 1.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M<sup>me</sup> Cyrene WAERN est nommée membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M<sup>me</sup> My BILLSTAM, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil  
Le président

---